



Association Les Fontaines

Abbé Pierre Marlé

Siège Social & Administratif (Direction Générale – Pôle Ressources)

Centre polyvalent « Les Blanchères » - 40, rue Louise Damasse – VERNON

Tél. 02 32 64 35 70 Fax. 02 32 64 35 79 Courriel : siege.asso@lesfontaines.fr

Adresse postale : B.P. n°128 – 27201 VERNON Cedex Site internet : www.asso-lesfontaines.fr

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

De l'Association « Les Fontaines - Abbé Pierre Marlé »

MECS « Le Ricochet – *Ensemble Éducatif Diversifié* »

Service Pré-adolescent(e)s

70, rue Émile Loubet - 27200 Vernon

22 juin 2012

à 17h00

RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT



Le rapport moral de cette année 2012, se déclinera en deux parties :

- La première partie fera référence aux évènements majeurs et significatifs qui se sont déroulés dans les Établissements et Services de l'Association ainsi que les charges administratives nouvelles que l'Association a subit durant toute l'année.
- En deuxième partie, je reviendrai sur le contenu, les orientations et les décisions qui ont été prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 avril 2012. Je donnerai aux membres de cette Assemblée Générale des explications qui seront nécessaires pour qu'il y est une bonne compréhension par tous des nouveaux statuts.

- Première partie -

Comme indiqué, j'évoquerai les évènements significatifs et majeurs qui ont marqué les Établissements, les Services, ainsi que le Siège et par voie de conséquences, les répercussions pour l'Association. Bien entendu, chaque Directeur et Responsable de service, présentera succinctement l'activité dévolue dans son secteur, à l'appui d'un document, qui est à disposition de l'Assemblée.

Aussi, en ce qui me concerne, avec le Conseil d'Administration ici présent, et que je remercie vivement pour son travail, son dévouement, **dont les membres n'attendent rien en retour que celui du bien être des jeunes et des familles** que nous accompagnons, du fait de leur parcours de vie bien souvent très « chaotique » et rempli de souffrance.

Aujourd'hui je ne peux m'empêcher de me remémorer certaines lectures de Maria Montessori qui ont imprégné ma carrière professionnelle :

« L'enfant n'est pas un être vide, que nous avons rempli de tout ce qu'il sait. Non, l'enfant est le constructeur de l'homme, et, il n'existe pas un homme qui n'ait été formé par l'enfant qu'il a été »

Je souhaite que cette réflexion, guide en permanence l'ensemble des professionnels et bénévoles de l'Association, « **N'oublions jamais ce que nous sommes, et ce que nous avons reçu, car cela détermine notre action** ».

☞ Donc cette année, outre les contrôles récurrents de l'URSSAF, des Commissions de sécurité, de la venue à 5 reprises de l'Inspecteur du travail, d'une mission de contrôle « fouillée » de l'Agence Régionale de Santé etc ..., nous avons eu l'honneur d'être « sélectionné » par la CNIL (Commission Nationale Informatique et Libertés). Quand j'utilise le terme « sélectionné » je ne me trompe pas.

Car sur plus de 1100 établissements et services sociaux et médico-sociaux identifiés en Haute Normandie (pour 400 associations), seule l'Association « Les Fontaines » a été « visée ». Nous nous sommes vus un petit matin, inspecter, contrôler, pendant quatre jours, au plus profond des activités des établissements, même les dossiers de plus de 30 ans et archivés ont été ciblés lors de cette intervention !

Le temps, le travail, l'investissement que cela a généré aux nombreux professionnels de l'Association ainsi qu'aux bénévoles du Conseil d'Administration ne se comptent pas, ne se comptent plus, d'autant que le travail réclamé en fonction des exigences de la CNIL se poursuivra jusqu'à la fin de l'année 2012, et sera permanent pour les années à venir !

☞ Un autre évènement que je souhaite évoquer avec vous concerne le projet de rénovation de la Convention Collective de 1966, celle mise en application pour l'ensemble de l'Association. Celle-ci, certes, mérite des améliorations sérieuses, **mais surtout pas à n'importe quel prix.**

Je rappellerai ici, la prise de position unanime de notre Conseil d'Administration qui avait clairement signifié par moi-même et au moins à trois reprises, aux négociateurs nationaux, que nous souhaitons que cette rénovation s'effectue en harmonie avec les délégations représentant les organisations syndicales salariées, ce qui pour nous, pouvait garantir **une paix sociale** nécessaire dans nos établissements au bénéfice du bien être des usagers.

Malheureusement, les négociations n'ont pu aboutir positivement, mais l'essentiel a été préservé car la Convention Collective n'a pas été dénoncée.

Des améliorations ponctuelles seront donc instillées progressivement par des accords entre les organisations syndicales.

Ø Un autre évènement, qu'il faut relever, concerne nos relations partenariales avec le Conseil Général de l'Eure, sa Délégation sociale et sa Direction Enfance Famille. Nos relations sont aujourd'hui empreintes, de respect, de reconnaissances mutuelles, de professionnalisme, bref, **tout ce qui devrait être normal aujourd'hui** (pour utiliser un terme à la mode) entre une autorité publique prescriptrice de missions et une Association.

Il va de soi, que « le changement d'hommes » parfois facilite grandement les nouveaux rapports professionnels.

Ø Malheureusement, dans nos relations avec nos autorités administratives, de tarification, et de contrôles, tout n'est pas idyllique. Le procès diligenté par nous mêmes contre l'Agence Régionale de Santé de Haute Normandie, concernant nos recours sur les tarifications de nos budgets 2010 et 2011 pour l'I'ITEP « du Soleil Levant », en particulier pour le contentieux 2010, devrait être plaidé en octobre, novembre 2012 auprès du Tribunal Interrégional de Tarification Sanitaire et Sociale. En effet, il faut savoir que c'est 510 000 Euros de financement pérenne qui nous font défaut au titre de la tarification de cet établissement par l'ARS (280 000 Euros octroyés en Crédits Non Reconductibles et 230 000 Euros de manque de financement d'exploitation pour l'année 2011).

Aujourd'hui et nous espérons qu'il en sera autrement prochainement, nous constatons et ce, depuis 3 ans **qu'une vision purement comptable du secteur sanitaire et médico-social est mis en œuvre par les ARS, dont les objectifs ne semblent plus devoir répondre aux besoins de la population, mais d'adapter les structures sanitaires et médico-sociales aux volumes budgétaires fixés par les lois de finances successives !** (d'ailleurs pour l'Association refus du projet et de la construction d'une MAS malgré un projet ayant reçu un avis favorable du CROSMS début 2010 avec une inscription au **PR**ogramme **I**nterdépartemental d'**AC**compagnement des Handicaps et de la Perte d'Autonomie (PRIAC) de la 1^{ère} génération avant de ne plus y figurer à l'été 2010 faute d'être finançable).

Ø Dans la série des procès, sachez que l'Association vient d'engager dans un premier temps un recours administratif, contre les services fiscaux du département qui ne veulent pas nous restituer 350 000 Euros d'excédent de TVA, crédit lié à la construction de l'ITEP « du Soleil Levant »...

S'il faut aller au Tribunal Administratif, l'Association prendra ses responsabilités et poursuivra les services fiscaux...

Ø Toutefois, dans la série des nouvelles et il y en a des bonnes. Il faut indiquer enfin, la conclusion d'un accord d'agrandissement et d'améliorations des locaux actuels du SESSAD « La Courte Échelle » avec leur propriétaire. En effet, notre persévérance a abouti.

Ces locaux seront mis aux normes fin 2012, début 2013, pour l'accueil des personnes handicapées, puis agrandis, afin qu'ils permettent de recevoir, en plus des actuels occupants, les professionnels de la MECS « Le Ricochet » dans le but qu'ils puissent exercer notamment leur nouvelle activité, la Mesure d'Accompagnement Éducatif à Domicile (MAED), activité diligentée par le Conseil Général de l'Eure, ainsi que la médiatrice du service de Guidance Familiale « Trait d'Union » pour les permanences et les processus de médiation familiale sur le secteur de la Communauté d'Agglomération Seine Eure (Louviers, Val de Reuil,...). Voici un beau projet associatif qui regroupera sur son site et une plateforme commune à Louviers, et avec des ressources mutualisées, des activités de plusieurs établissements et services (MECS « Le Ricochet », Sessad de l'ITEP « Léon Marron », centre « Le Trait d'Union »).

Par ailleurs, ce qu'il faut savoir également, c'est l'espoir que nous formulons vivement d'une prochaine rencontre avec les responsables de l'ARS, afin d'obtenir de leur part, un accord pour la construction d'un ensemble de structures en remplacement de celles désuètes de l'ITEP « Léon Marron », en particulier « la Villa Blanche » et l'Unité de vie « Le Château ».

- Deuxième partie -

A l'origine, **la rénovation de nos statuts**, vieux de 19 ans, puisqu'ils avaient été modifiés en dernier ressort le 2 juillet 1993, avaient été envisagés, dans le but principal que l'Association puisse être Reconnue d'Utilité Publique ; et ce, afin de permettre entre autres, de recevoir des dons et legs, sans que l'État puisse récupérer 60 % du montant de ces dons.

Mais très vite, nous nous sommes rendus-compte qu'il fallait aller bien au-delà de cet objectif. De fait, c'est 6 articles sur maintenant 16 (avant il y en avait 15) que le Conseil d'Administration a reformulé et étendu.

Aussi, et très rapidement, pour les personnes présentes dans cette assistance, j'expliquerai la finalité des modifications de ces 6 articles.

ART. 2 Souhait de réaffirmer le rayonnement départemental voir interrégional de l'Association. Mais surtout intégrer en tant que référence la loi cadre du 2 janvier 2002 ce qui s'avérait nécessaire et primordial. De même, il nous fallait rappeler et réaffirmer nos missions d'intérêt général et d'utilité sociale.

ART. 3 C'est un des articles qui a été travaillé et remodelé en profondeur :

- Par la réaffirmation de la volonté de l'Association de création et de gestion de services ou établissements.
- Voir également la possibilité de créer un centre de formation, pour les acteurs sociaux, mais également pour les usagers de nos établissements.
- De confirmer ce qui se fait déjà, c'est-à-dire, l'organisation de groupe de réflexion, de publication d'articles, de la tenue de colloques ou de journées d'étude.
- Mais aussi signifier notre participation auprès des autorités publiques et des autres acteurs de l'action sociale, afin d'apporter des réponses aux personnes en situation de difficultés, etc...

ART. 4 Transfert du Siège Social (juridique) en le mettant en concordance avec le lieu de gestion et du Siège Administratif soit au, 40 rue Louise Damasse à Vernon qui devient « Siège Social & Administratif ».

ART. 6 Article très important puisque maintenant et officiellement, les parents de nos usagers deviendront membres de droit de l'Association avec voix consultative et dispensés de cotisation. Aujourd'hui l'Association est donc portée par plus de 360 membres.

ART. 8 Le Bureau du Conseil d'Administration a été ramené à 4 personnes au lieu des 5 personnes précédemment en fonction. Cette réduction d'un membre a été réalisée afin de se mettre en concordance avec la règle appliquée par le ministère de l'intérieur pour la Reconnaissance d'Utilité Publique.

Mais parallèlement nous avons tenu à ouvrir le Conseil d'Administration à plus de membres, puisque de 11 membres statutaires en ce moment, l'Association s'ouvre à la possibilité d'accueillir en son sein entre 12 et 15 membres (à titre d'information, 4 nouveaux membres vont entrer, mais 1 va nous quitter avec regrets, il s'agit de Philippe Quicray).

Cette arrivée de membres supplémentaires : aujourd'hui Colette Fouchault - Martin / Assistante Sociale et Agent de développement social, retraitée ; en octobre une ancienne Directrice de CCAS, puis en avril 2013 deux autres personnes nous rejoindrons : il s'agit d'une Directrice retraitée d'un Lycée professionnel privé de Vernon et d'une autre Directrice retraitée d'un ensemble scolaire d'Evreux.

Ces arrivées de membres supplémentaires s'avèrent judicieuses et précieuses, notamment en raison des nombreuses activités et des charges administratives et de gestion qui vont croissantes. Toutes les bonnes volontés bénévoles partageant nos valeurs associatives sont les bienvenues.

ART. 14

- L'Association s'engage à présenter et expliquer ses registres et pièces de comptabilité sur demande expresse du ministre de l'intérieur ou du préfet.
- De laisser visiter ses établissements aux représentants des ministres compétents.

Cet article 14, vous vous en rendez compte est très lié à l'objet de notre demande de Reconnaissance d'Utilité Publique qui sera déposée au ministère de l'intérieur en septembre 2012.

Voilà successivement les explications qui nous ont amené à modifier nos statuts et qui sont maintenant en vigueur depuis le 2 juin 2012, date de son inscription et insertion au Journal Officiel sous le numéro 390.

Mais avant de conclure, le Conseil d'Administration tient à adresser ses félicitations à l'ensemble des salariés pour le travail accompli cette année au bénéfice des usagers, travail difficile, parfois délicat mais au combien précieux et nécessaire.

Voilà Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, le rapport Moral pour cette année, mais avant de l'approuver par vote à mains levées, le Conseil d'Administration est prêt à répondre à toutes questions portant sur son contenu.

Merci pour votre attention.

Le Président,
Gérard Varin